

ASSEMBLÉE NATIONALE

PROJET DE LOI DE FINANCES POUR 2026 - (N° 1906)

AMENDEMENT

N ° II-CF108

présenté par

Mme Manon Meunier, rapporteure pour avis au nom de la commission des affaires économiques,
M. Taupiac et M. Mathiasin

ARTICLE 49

ETAT B

Mission « Agriculture, alimentation, forêt et affaires rurales »

<p>Cet amendement a été déclaré irrecevable au titre de la loi organique relative aux lois de finances.</p>
